

REVEST du Bion infos



Bulletin municipal de la commune de Revest du Bion

n° 22 hiver 2013

Le mot du maire

Rythmes scolaires

Par délibération en date du 14 mars, le conseil municipal a décidé de demander au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) une dérogation afin de n'appliquer le décret relatif aux rythmes scolaires qu'en septembre 2014.

Cette réforme, applicable normalement à la rentrée 2013, a pour principal but :

- une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine (9 demi-journées),
- un allègement de la journée de classe **de 45 minutes en moyenne**,
- une programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Si l'intention et les buts de cette réforme sont louables, son application pour les communes est un véritable casse-tête ! En effet, les 45 minutes journalières dégagées ne seront plus de la responsabilité de l'Éducation Nationale mais de celle de la commune ! Charge à elle d'organiser, durant ce temps périscolaire, des activités culturelles, artistiques, sportives... Activités facultatives pour les enfants !

Quels moyens pour mettre en œuvre ce temps périscolaire :

- moyen en personnel : qui pour encadrer les enfants (nombre, qualification)?,
- moyen d'infrastructure : locaux, bâtiments... (les enseignantes utilisant leurs classes pour des activités pédagogiques complémentaires),
- enfin, moyen financier : l'État accordera une aide de 50€ par enfant la première année, rien par la suite. Des études engagées par divers organismes montrent que le coût serait plutôt de 150€ par enfant. Comment financer cette nouvelle charge ?

Voilà pourquoi, d'un commun accord, les cinq communes de la CCPB ont demandé au DASEN cette dérogation, en espérant que le retour d'expérience des communes qui auront mis en place ce dispositif dès 2013, amène peut-être, le ministre à aménager, voire à amender ce décret.

Raymond Le Moign

Sommaire

Les travaux réalisés	page 2
Les projets du village,	page 3
La Signalétique	page 4
La vie du village	page 6
La vie associative	page 7
L'Etat-Civil	page 8
Agenda	page 8
Message	page 8



Les Travaux communaux : Réalizations 2012



Chaufferie collective et rénovation du réseau chaleur du lieudit " La Tour" :

A la création du quartier la Tour, une chaufferie collective, à double énergie bois/fuel, desservait les 10 pavillons d'origine. Cette zone s'est vue augmentée de la menuiserie de l'ESAT et de 4 logements communaux.

Vu l'augmentation du prix du pétrole et les aides offertes à l'installation d'énergies renouvelables, la commune, H2P et l'ESAT ont envisagé d'optimiser cette possibilité. H2P a engagé une étude de faisabilité qui a confirmé :

- l'intérêt d'une modification tout bois,
- l'intérêt commun au vu des aides envisageables.

Le choix du bois, en plaquettes, en copeaux voire en sciure correspond à une politique actuelle d'utilisation de l'énergie de proximité, et de mise en valeur de la production forestière de la montagne de Lure.

H2P ayant souhaité que ses locataires bénéficient du même service que les autres usagers, la commune devient donc le fournisseur général de chaleur du quartier.

Le financement de ces travaux est assuré en partie par le Conseil Régional pour 138 000 € et par emprunt de la commune d'un montant de 145 000 € sur 15 ans, dont les annuités entreront dans le calcul du prix du KW/H.

Ce coût sera fixé par arrêté municipal, révisable chaque année en tenant compte du coût de la consommation de l'année précédente.



L'inauguration de l'installation aura lieu le 19 avril prochain à 15 h .

Un démarrage chaotique

Le quartier La Tour ayant 25 ans, le raccordement de la nouvelle chaudière aux installations existantes a rencontré de nombreuses perturbations. Le "désembouage" de l'alimentation des anciens pavillons, qui aurait dû être pratiqué tous les 5 ans, n'a jamais été fait ! Cette situation a généré, à la mise en route des "bouchons de vase" naviguant dans l'ancien réseau, dont l'évacuation n'a été obtenue qu'après plusieurs opérations, menées en étapes successives. Après plusieurs semaines d'interventions, tout est rentré dans l'ordre !

Encore toutes nos excuses aux usagers pour ces désagréments bien indépendants de notre volonté, dus à la négligence de H2P.

Voiries et assainissement :

☛ Cette année, la priorité a été donnée aux chemins des Babaous et des Cléments. Les travaux ont nécessité une remise à niveau du sol recouvert de "tout venant". Cette rénovation exécutée par les entreprises locales a coûté 18 800 €.

☛ Dans le village, ce sont les rues du Portail, de la Poterne et de la Draille qui ont bénéficié d'une rénovation en enrobé dense à froid de type "colasmac" pour un montant total de 2 600 €.

☛ La rue de la Pectoye a subi une complète rénovation, comprenant tout le remplacement de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable. Cette partie des travaux représente la 2ème tranche du programme financé par l'Agence de l'Eau. La chaussée a été recouverte d'un enrobé à chaud, dont le montant s'élève à 9 550 €.

☛ L'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication des avenues de Miravail et de Brochery a pu être réalisé, avec l'aide du Syndicat Intercommunal d'Electrification de St Etienne, Banon et autres, pour une participation de 11061 € et 9 100 € de la commune.

L'éclairage public :

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, sur les avenues de Miravail et Brochery, l'éclairage public a été renouvelé par 9 et 13 points lumineux moins "énergivores", en conformité avec la lutte contre la pollution lumineuse. Cette opération a permis d'éclairer la contre-allée des jeux de boules. Coût total de l'investissement: 25 910 €.

Le Camping :

Tous les arbres cassés par la tempête ont été remplacés, de plus, une haie de 10 lauriers-tin a été plantée, malheureusement 2 sujets ont déjà disparu !

Les Travaux communaux : ... Projets 2013

Véhicule communal :

Remplacement du Renault de 88 (revendu 2 500 €) par un camion-benne pour un montant de 28 395 € ;
*subvention du FSL : 15 000€,
* à la charge de la commune : 10 895 €.



Les petites constructions :

Au stade, il faut terminer le muret qui délimite le terrain de sport de la parcelle de Mme Bertrand.

A l'église, le mur d'enceinte du vieux cimetière doit être consolidé par une reprise des joints. Ce travail sera financé en partie par le Conseil Général sur intervention du FODAC (Fonds Départemental d'Appui aux Communes).



Acquisition de l'Argau :

Le Ministère des finances accorde à la commune le droit d'acquérir l'aire de stockage de L'Argau pour un montant de 60 000 € payable en 3 ans. Ce paiement échelonné permettra de mener un nouveau projet de parc photovoltaïque.

Un prestataire est déjà pressenti pour cette opération sur 6 hectares disponibles. Le loyer perçu par la commune, serait de 4 000 €/an/ha dès la mise à disposition des lieux.

La réalisation sera plus rapide que pour le parc du Quari, car nous avons déjà l'expérience du développement du projet. Toutefois 1 ou 2 ans seront nécessaires à l'aboutissement.

Achat d'un broyeur / déchiqueteur :

Achat de matériel permettant la production de plaquettes à partir des déchets de menuiserie, de taille de végétaux afin de les recycler pour être utilisés par la chaudière communale.

L'intervention financière de la Région dans le cadre du FSL (Fonds Social de Solidarité), plafonnée à 15 000 €, a été sollicitée pour 65 % de la dépense globale : 18 800 €.



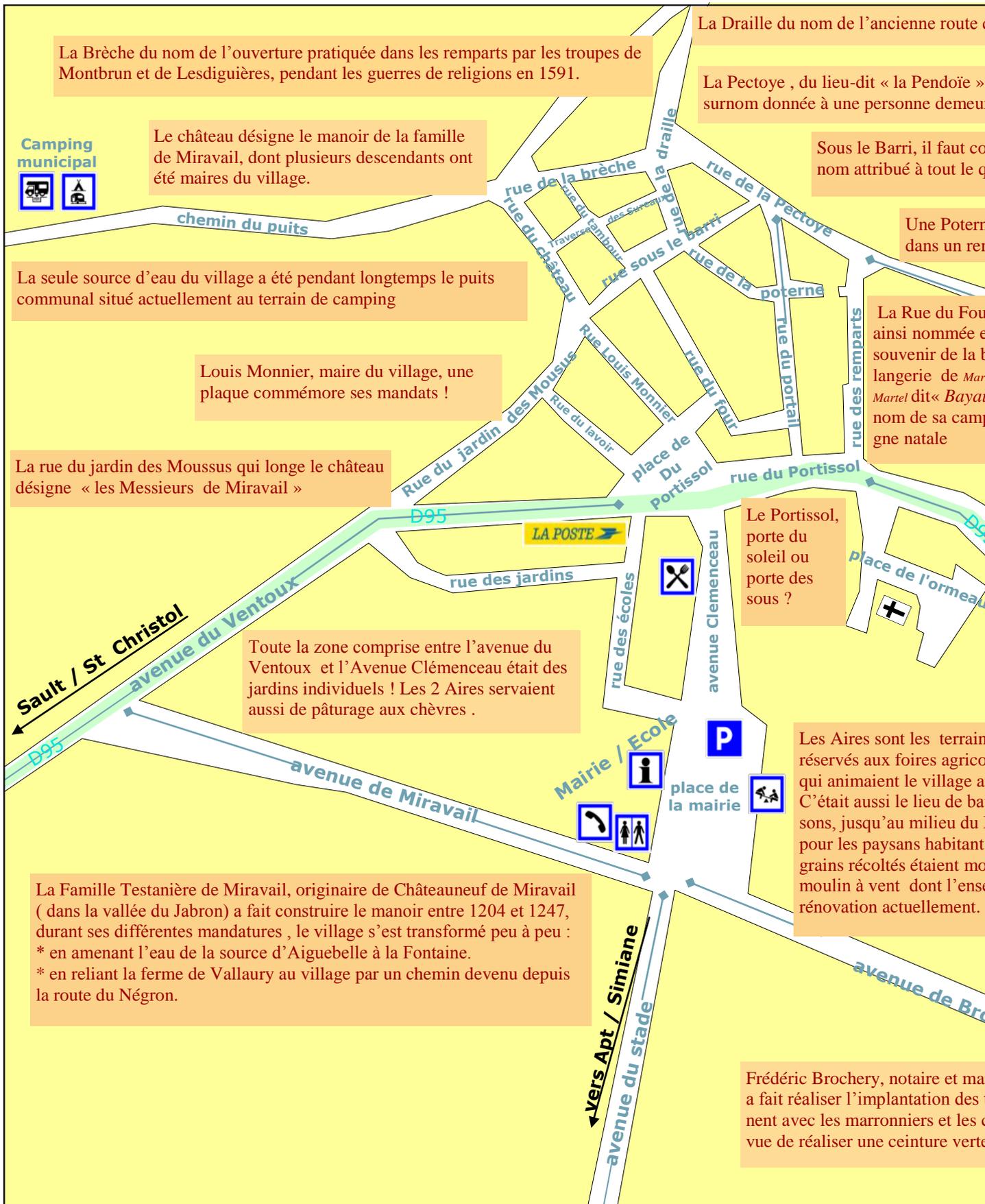
La crèche :

Le pavillon n° 1 du quartier "La Tour" a été racheté 87 960 € à H2P par la commune en vue d'assurer l'extension et la mise aux normes de la crèche. La Région assure une aide de 43 000 € pour l'achat du bâtiment. Le projet devrait permettre de doubler l'espace d'accueil actuel.

Le projet étant encore à l'état d'esquisse, la commune s'est assurée d'obtenir les différentes aides financières des organismes partenaires, à savoir : La CAF 04, le CG 04 et l'Europe (FEDER), la DETR et la Région PACA.



La Signalétique du



La Brèche du nom de l'ouverture pratiquée dans les remparts par les troupes de Montbrun et de Lesdiguières, pendant les guerres de religions en 1591.

La Draille du nom de l'ancienne route

La Pectoie, du lieu-dit « la Pendoie » surnom donnée à une personne demeure



Le château désigne le manoir de la famille de Miravail, dont plusieurs descendants ont été maires du village.

Sous le Barri, il faut co nom attribué à tout le q

Une Poterne dans un ren

La seule source d'eau du village a été pendant longtemps le puits communal situé actuellement au terrain de camping

Louis Monnier, maire du village, une plaque commémore ses mandats !

La Rue du Four ainsi nommée e souvenir de la b langerie de Mar Martel dit « Baya nom de sa camp gne natale

La rue du jardin des Mousus qui longe le château désigne « les Messieurs de Miravail »

Le Portissol, porte du soleil ou porte des sous ?

Toute la zone comprise entre l'avenue du Ventoux et l'Avenue Clémenceau était des jardins individuels ! Les 2 Aires servaient aussi de pâturage aux chèvres .

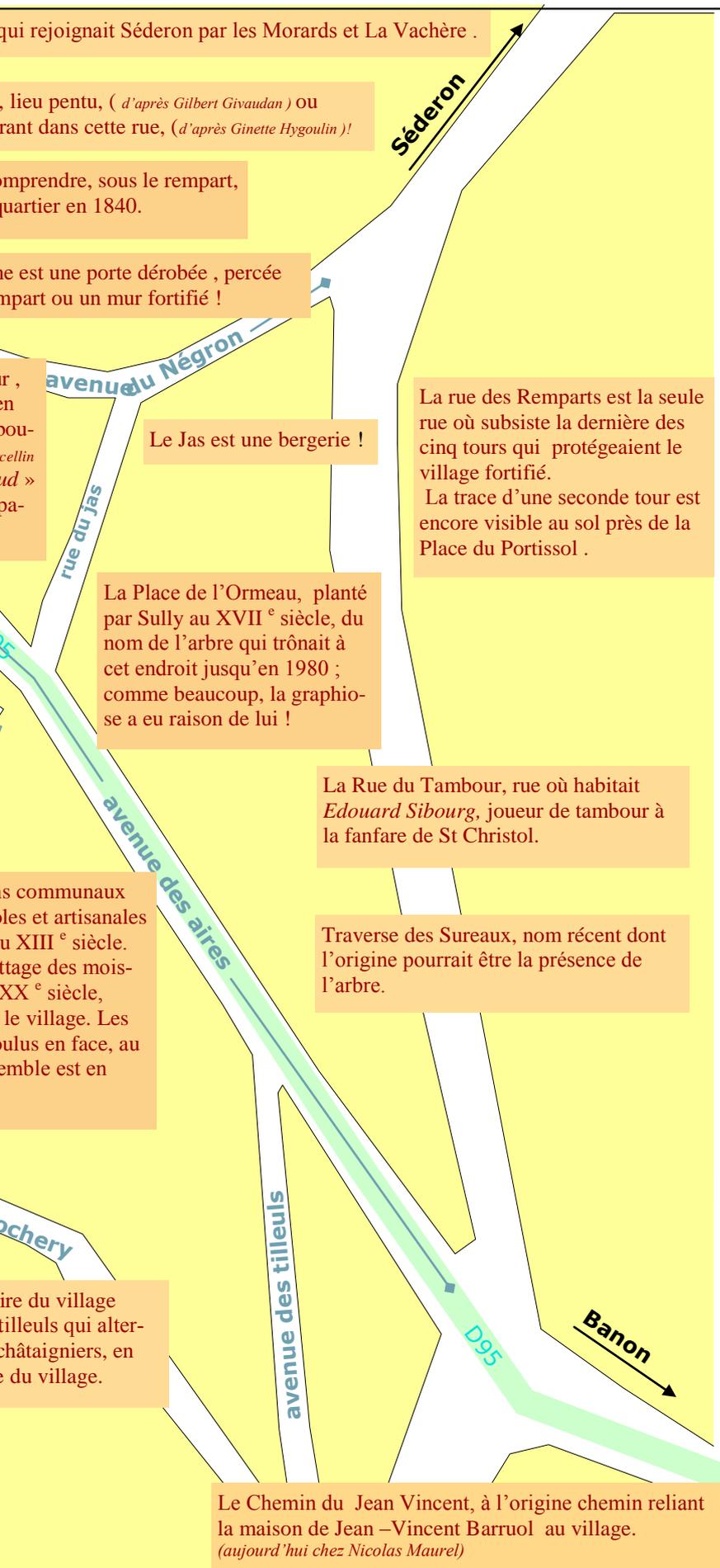
Les Aires sont les terrain réservés aux foires agrico qui animaient le village a C'était aussi le lieu de ba sons, jusqu'au milieu du pour les paysans habitant grains récoltés étaient mo moulin à vent dont l'ensc rénovation actuellement.

La Famille Testanière de Miravail, originaire de Châteauneuf de Miravail (dans la vallée du Jabron) a fait construire le manoir entre 1204 et 1247, durant ses différentes mandatures , le village s'est transformé peu à peu :
 * en amenant l'eau de la source d'Aiguebelle à la Fontaine.
 * en reliant la ferme de Vallauray au village par un chemin devenu depuis la route du Négron.

Frédéric Brochery, notaire et ma a fait réaliser l'implantation des ment avec les marronniers et les s vue de réaliser une ceinture verte

Sources : Tous ces renseignements ont été collectés avec l'aide du site genobco.free.fr/provence, de Mme Christiane Métailler, Mr Jean Gabriel Givaudan, des revues « Alpes de Lumière », et du cadastre de 1840.
Merci à tous pour leur aide !

village 2ème Phase.



Après la signalisation apposée aux différentes entrées du village, l'identification des rues est programmée pour l'année 2013 ...

En référence à l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, il ressort que :

"La dénomination des rues est en principe portée à la connaissance du public au moyen d'inscriptions permanentes placées au croisement des rues, soit par des poteaux plantés aux carrefours, soit plus généralement par des plaques indicatrices fixées sur les immeubles à chaque extrémité de la voie ".^①

Il ne ressort pas des textes que le maire ait obligation d'obtenir l'accord du propriétaire pour apposer de telles plaques.

Réf : JOAN, 17.04.2012, (question n° 125058, p3 3013).

Toutefois, chaque propriétaire concerné sera averti par courrier en temps utile.



Le numérotage des habitations, conformément aux instructions ministérielles et en application de l'article L2213-28, fera l'objet d'un arrêté municipal ultérieurement.

Le coût global de cette 2ème opération s'élève aux environs de 10 000 €.

Une 3ème phase de travaux est envisagée pour identifier tous les écarts du village, à partir des routes principales.

^① extrait de *La Vie communale et départementale*.

Avis important :

Toute personne qui décèlerait une erreur dans les renseignements ci-contre, ou disposerait d'informations plus précises, est priée de faire remonter ses connaissances auprès de la Mairie ou de Viviane Collet au 0492753324.

La Vie du village ...

Un panneau d'informations lumineux :

Voici la commune dotée d'un panneau électronique, ce nouvel outil d'informations est au service de la mairie et des associations du village pour communiquer sur les diverses activités proposées ponctuellement aux administrés. La gestion se fait depuis le bureau d'accueil de la mairie.

Une salle pour tous !

La salle dite du " Club de l'Age d'Or" rue des Remparts est dorénavant à la disposition des associations revestaises ! Sa réservation se fait au bureau d'accueil de la mairie, le Club de l'Age d'Or restant prioritaire pour l'organisation de ses journées hebdomadaires.

Un rendez-vous mensuel !

Chaque deuxième jeudi du mois, à la Salle du Temps Libre, le CCAS propose **un après-midi récréatif intergénérationnel de 14 à 17h30**. C'est l'association **Ludobrousse** qui met à disposition de tous ses jeux collectifs. Cette rencontre gratuite permet de lutter contre l'isolement des aînés, et des personnes seules. Des petits de la crèche, des enfants des écoles et quelques anciens participent volontiers aux différentes activités clôturées par goûter partagé.

Prochain rendez-vous le jeudi 11 avril à 14 h.

Un lieu accueillant !

La salle dite du "périscolaire" a été entièrement rénovée, par les agents municipaux, pendant les vacances d'hiver. Les couleurs acidulées (rose et anis) choisies par Séverine, donnent beaucoup de fraîcheur à la pièce !

Les enfants ont apprécié ce changement de décor à leur retour après les vacances d'hiver !

A souhaiter que ce cadre ainsi amélioré, favorise leur épanouissement !



Organisation des rythmes scolaires :

Suite au décret ministériel paru le 26 /01/ 2013, la mise en place des nouveaux horaires scolaires semble compliquée pour une petite commune comme la nôtre.

Les conséquences de cette loi entraînent l'embauche de personnel qualifié, une modification de l'utilisation des locaux, des transports scolaires, et du fonctionnement de la cantine....

Une rencontre expliquant les directives a été organisée à Digne en présence du Préfet, du Directeur Départemental de l'Education Nationale. Après concertation entre les maires et les équipes pédagogiques des écoles de notre canton ; nous souhaitons bénéficier de la dérogation permettant un report à septembre 2014 pour la mise en place de cette réforme.

Une réunion d'information expliquant les modifications, et les difficultés rencontrées, a été proposée aux familles du canton, et à toute personne intéressée.

Incivilité :

Une tête de chevreuil sanguinolente a été jetée directement dans le conteneur poubelle des ordures ménagères près de l'étang ! Pourquoi à cet endroit isolé ? L'auteur de cet acte voulait-il conserver l'anonymat ? Ce geste désinvolte d'un individu a des conséquences sur l'ensemble des citoyens : **déchets refusés = surcoût de la redevance annuelle !**

Nos poubelles ne sont pas une station d'équarrissage !

Tout rejet de notre consommation doit être emballé dans un sac fermé , avant d'être déposé dans le conteneur adéquat !!!

La vie des associations ...

Les activités du Foyer Rural :

à la Maison du Temps Libre :

De la gym, ou de la relaxation pour adultes le lundi de 18 à 19 h,
Du HIP HOP pour les jeunes le mardi de 17h30 à 19 h 30,
De la danse COUNTRY pour tous, le mercredi de 18 h à 19h 30,
Du chant avec la CHORALE Sarabande le mercredi de 20 à 22 h,
De la ZUMBA pour les dynamiques , le jeudi de 18h à 19h30.
Mais aussi de la Randonnée Pédestre le jeudi dès 9h ou 10 h
selon la météo

à la salle rue des Remparts :

Un rendez-vous mensuel de création florale le vendredi dès 15 h.
Un atelier de Loisirs créatifs pour les enfants dès 6 ans, et les
collégiens, le vendredi de 16h30 à 18h 30 (2 groupes).
De la peinture pour tous, le samedi de 14 à 18 h.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter
Viviane Collet au 04 92 75 33 24 (répondeur).



Nous avons récolté : du 1° janvier au 31 décembre 2012

Avec la CC de BANON : 35 Sacs de Bouchons

Dépôts : Chez BETTY (Presse) et Fenêtre de la Maternelle

Du 1° octobre 2002 au 31 décembre 2012 : **425 Sacs** soit **5100 Kg** de bouchons.

Merci pour votre aide afin d'aider les handicapés !



L'association peut aider une personne handicapée, pour un fauteuil, ou pour l'accès ou l'aménagement intérieur de son logement en fauteuil.

Continuez à collecter les bouchons, MERCI à tous, toutes et aux enfants !

Jauffret-Michel Raso

Les Challenges de la Boule Revestoise :

Le 8 juin : Challenge Jean Testanière ; jeu provençal 2J/3B.

Le 15 juin : Challenge des commerçants et artisans ; Pétanque 2J/3B.

Le 6 juillet : Challenge André Aubert ; Pétanque 3J/2B.

Le 27 juillet : Challenge Tailleu ; Jeu Provençal 2J/3B.

Attention !

Pour participer aux 4 concours ci-dessus la licence est obligatoire. Merci de contacter un des membres du bureau pour la commander si cela n'est pas déjà fait !

Le centre de secours de Banon

Le service est actuellement composé de 19 personnes, alors que 30 personnes seraient nécessaires. Devant ce problème, le centre de secours recrute toutes les bonnes volontés masculines ou féminines, aptes à étoffer leurs effectifs.

Mobilisez-vous !

Etat-Civil :

Décès :

Lucienne CHABAUD épouse TRAPPO, 92 ans, le 28 juin à Apt.

Jannie RICHAUD veuve SARDI, 75,ans , le 31 octobre à Marseille.

Louis LAUGIER, 82 ans , le 2 décembre à Aix en Provence.

Naissance :

Mathis RAVAUTE APTEL, le 28 janvier 2013 à Carpentras.

Agenda :

Vendredi 5 avril 20h30 : **Assemblée Générale de la Crèche,**

Jeudi 11 avril 14h à 17h30 : **Animation Ludobrousse**

Dimanche 7 avril 15 h : **Loto de la crèche,**

Vendredi 12 avril après-midi : **Carnaval des Ecoles,**

Samedi 13 avril midi et soir : **Aïoli le midi de la Boule revestoise, et soirée dansante avec repas raviolis.**

Annonces :

Tous les stylos usagés peuvent être collectés : stylos à bille, feutres, porte-mines, effaceurs, marqueurs, surligneurs, correcteurs en tube ou en souris , peu importe leur marque ou leur matière... TerraCycle avec l'aide de la CCPB les recycle en matière première ! Vous pouvez faire vos dépôts à la déchetterie, dès maintenant.

.....

Des cartouches neuves d'encre pour imprimante de différentes marques sont disponibles gratuitement à la Mairie ! Elles ont été récupérées avant leur dépôt au recyclage ! Si vous aussi, il vous reste des cartouches inutilisées, venez les déposer à la mairie : elles feront peut-être le bonheur de quelqu'un ?



Directeur de publication et imprimeur:
Raymond Le Moign, Maire de Revest du Bion
Mairie – Avenue Clémenceau
Tel: 04 92 77 22 26 Fax: 04 92 73 28 30
Email: commune.revestdubion@orange.fr - site : www.revestdubion.fr